

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 03/2012

Nos réf. : PK/JD/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 09/01/2012	L'an deux mil douze le dix neuf janvier à dix neuf heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 19/01/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<b>Présents :</b> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie. <b>Excusés :</b> BELZ Christian a donné procuration à JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne a donné procuration à MANIAS Marcel, MORASCETTI Elisabeth a donné procuration à MORENO Christine, MARTINO Jean-Luc a donné procuration à MERAUX Jocelyne, MOUHOT Marcel a donné procuration à GIRARD Jean-Claude.
<b>OBJET :</b>  <i>Opération Ravalement de façades 2012</i>	Monsieur Yann AUDOUZE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Pierre CLAUDON – Adjoint à la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine ». Ce dernier expose aux membres du Conseil Municipal la proposition des membres de sa Commission réunis le 19 décembre 2011 ayant pour objectif d'impulser une politique dynamique et ambitieuse de ravalement de façades à savoir :

- La mise en valeur des façades repose essentiellement sur le volontariat des propriétaires privés et la subvention communale a pour but d'aider à la valorisation du paysage urbain.
- Le montant de la subvention est fixé à 15% du montant hors taxe avec un plafond de 2 000 €.
- Seules les façades vues de l'espace public sont aidées.
- Respect des critères suivants :
  - Respect des préconisations du Conseil Couleur.
  - Travaux concernant l'intégralité des façades.
  - Travaux réalisés par de artisans ou entreprises inscrits au registre du commerce.
  - Garantie décennale obligatoire.



Les secteurs concernés sont : RD 663, Emaillerie, Route d'accès au Mont-Bart, Rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs, de la Vieille Vie, de l'Etoile, de la Mairie, de la Dîme.

Pour 2012, les crédits seront inscrits au Budget Primitif Article 2042.

La Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » est chargée d'étudier chaque demande et de dresser l'état des subventions à verser.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Pierre CLAUDON entendu, par 0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE, 27 VOIX POUR décide la reconduction de cette opération « Ravalement de façades ».

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



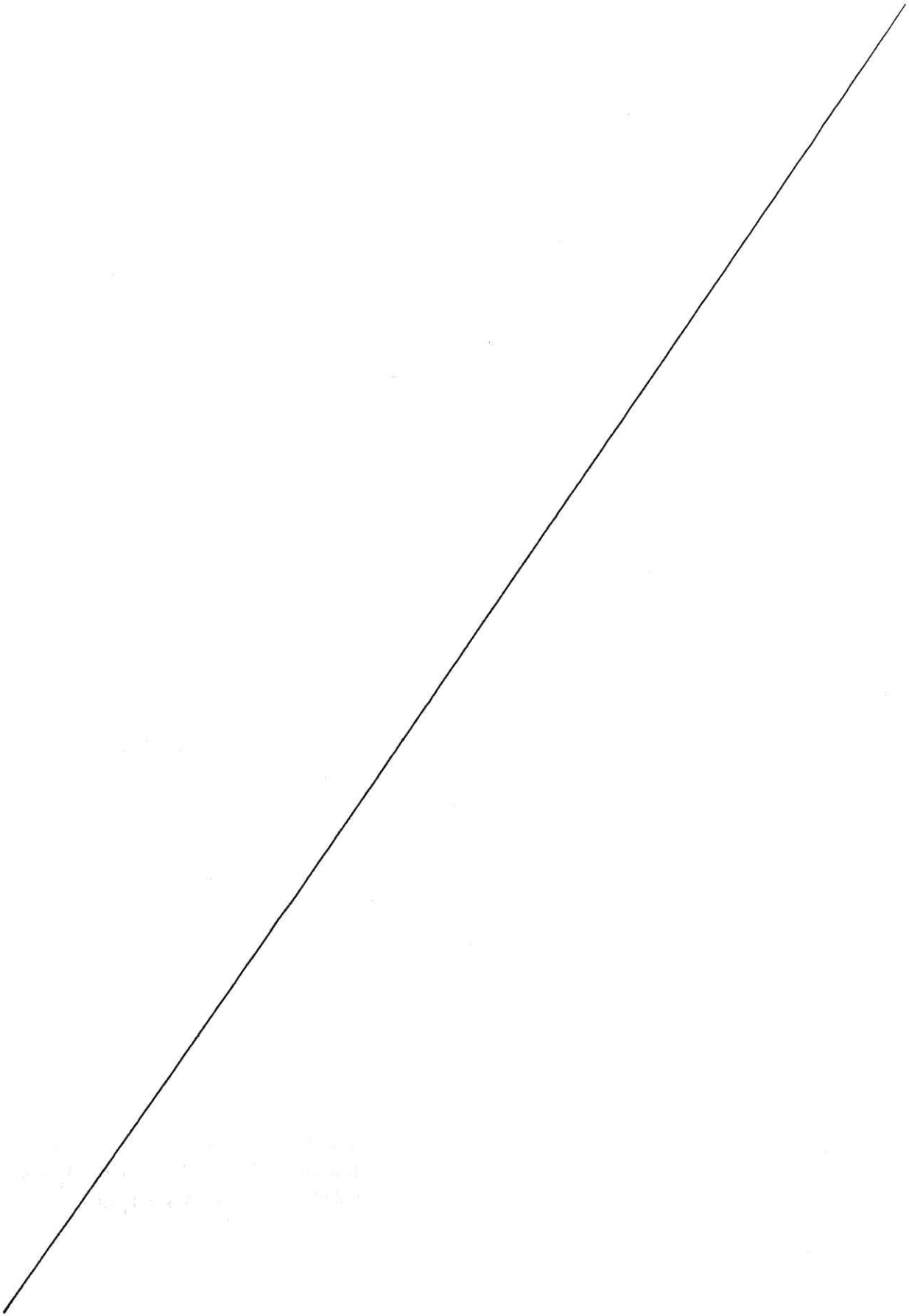
**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 19/01/2012

Publiée le 19/01/2012.....

**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire



**OPERATION RAVALEMENT DE FACADES 2012 – cf CR Commission Urbanisme 19 12 11****M. WURTH Michel, 2 rue de la Mairie (Copropriété « La Fontaine »)**

Déclaration préalable n° DP 025 048 11 M0008.

Ravalement des façades côté Place Centrale (n°14), rue de la Mairie (n°2) et façade arrière.

Travaux réalisés par une entreprise agréée avec présentation d'une garantie décennale.

Respect des préconisations du Conseil Couleur de PMA.

Montant global des travaux 21 569,61 € HT (15% = 3 235,44 €).

**Subvention accordée limitée au plafond de 2 000 €.**

**M. RIGA Marcel, 13 Grande Rue**

Déclaration préalable n° DP 025 048 11 M0010.

Ravalement de toutes les façades (toutes visibles de l'espace public)

Travaux réalisés par une entreprise agréée avec présentation d'une garantie décennale.

Montant global des travaux 20 804 € HT (15% = 3 120,60 €).

**Subvention accordée limitée au plafond de 2 000 €.**

**M. JELSCH Jean-Paul, 69 Grande Rue**

Déclaration préalable n° DP 025 048 11 M0064.

Ravalement de la façade sud (côté RD).

Travaux réalisés par une entreprise agréée avec présentation d'une garantie décennale.

Montant global des travaux 3 349,93 € HT (15% = 502,49 €).

**Subvention accordée 502,49 €.**

